



AVIS

Mise à jour du Plan Régional pour l'Innovation de la Région de Bruxelles-Capitale

18 octobre 2012

Demandeur	Ministre Benoît Cerexhe
Demande reçue le	29 août 2012
Demande traitée par	Commission Economie-Emploi-Fiscalité-Finances
Demande traitée le	6 septembre et 11 octobre 2012
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	18 octobre 2012
Remarques	Cet avis a été préparé conjointement avec le Conseil de la politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale

Préambule

Le Conseil ainsi que le CPS^{RBC} accueillent favorablement la mise à jour du Plan Régional d'Innovation qui vise à faire évoluer le système régional de la recherche, le développement et l'innovation. En particulier, ils soutiennent totalement l'idée générale selon laquelle les politiques de recherche et d'innovation doivent être mieux articulées et gérées de concert.

Ils se réjouissent du large effort de concertation et d'étude externe qui ont accompagné sa préparation.

Cette large concertation s'est notamment traduite par la participation des deux Conseils à la formulation du document en annexe au présent avis. Celui-ci est le résultat d'un important travail des deux Conseils, avec le support du cabinet, d'Innoviris, de l'ABE et de l'équipe d'IDEA Consult, après la présentation d'une première version du document. La nouvelle version du document est donc approuvée telle quelle par les deux Conseils.

Avis

Les membres des deux Conseils estiment toutefois important d'insister sur les points suivants :

- Si les Conseils comprennent bien qu'il n'est pas opportun de chiffrer les mesures reprises dans le document, ils soulignent l'importance critique de poursuivre les efforts afin de renforcer les moyens de la politique de recherche et d'innovation qui doit être un des principaux moteurs du développement régional.
- Les membres des deux Conseils mettent par ailleurs en avant qu'après dix ans de politique de RDI régionale, le système et les mesures mis en place méritent d'être évalués et ils accueillent favorablement cette intention formulée dans le document. Les deux Conseils souhaitent continuer à être associés de près à l'effort d'évaluation et de conception de nouvelles mesures.
- Dans la mesure où le plan ne priorise pas les différents axes de la mise à jour de la stratégie, les deux Conseils demandent expressément d'être associés à cet exercice dès que les moyens budgétaires seront connus.

Le Conseil souligne la nécessité de veiller à la complémentarité des interventions des structures publiques et privées en matière de recherche et d'innovation.

Dans l'axe 3, **le Conseil** exprime sa satisfaction quant à l'introduction des industries créatives comme segment porteur d'un réel potentiel régional. A cet égard, il rappelle sa position du 2 juillet 2010¹ : « *Enfin, l'innovation et les nouvelles technologies impliquent souvent aussi des défis. (...) Ces défis*

¹ Contribution des interlocuteurs sociaux réunis au sein du CCE, du SERV, du CESRBC et du CESRW, « *Innovation et entreprise, rôle des acteurs socio-économiques* », Conférence du 2 juillet 2010.

appellent des réponses mobilisant des politiques dans des domaines divers : éducation/formation, culture, ... ». Par ailleurs, il y insistait sur l'acceptation sociale de l'innovation : « L'innovation technologique et non technologique (...) doit permettre en effet la mise au point de produits, services, méthodes et processus nouveaux ou améliorés qui contribuent à dégager des solutions économiquement et socialement acceptables ».

*

*

*

« Innovative Brussels »

**Mise à jour du Plan Régional pour l'Innovation de la Région de
Bruxelles-Capitale**

Table des Matières

PREAMBULE.....	2
OBJECTIF 1: METTRE LA SPECIALISATION INTELLIGENTE AU SERVICE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI.....	5
OBJECTIF 2: CREER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX ENTREPRISES INNOVANTES	11
OBJECTIF 3: AUGMENTER L'ATTRACTIVITE DE BRUXELLES EN TANT QUE « PLAQUE TOURNANTE » EUROPEENNE DE LA CONNAISSANCE	20
OBJECTIF 4: AUGMENTER LA PARTICIPATION BRUXELLOISE DANS LES PROGRAMMES EUROPEENS	22
OBJECTIF 5: RENFORCER LA GOUVERNANCE DE L'INNOVATION	25
CONCLUSION	32

PREAMBULE

La Région de Bruxelles-Capitale peut compter sur un excellent tissu d'universités et d'entreprises et sur une large palette d'outils publics et privés de qualité qui contribuent tous au développement régional. Malgré le contexte budgétaire, c'est aussi à Bruxelles que la croissance des crédits à la R&D a été le plus élevé en Belgique ces 10 dernières années. Au-delà de la politique de recherche au sens strict avec INNOVIRIS comme agence centrale, la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (S.R.I.B.) investit dans le financement des entreprises innovantes, la Société de Développement Régional (S.D.R.B.) a mis en place des structures d'hébergement et d'incubation, l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise anime plusieurs pôles sectoriels et aide les entreprises à participer aux programmes européens, ... A côté de ceci, de nombreuses initiatives de fédérations et académiques participent à la politique de recherche.

Pour appuyer le potentiel régional et faire en sorte que ces divers acteurs contribuent à la croissance économique et à l'emploi, la Région a mis en place un Plan Régional pour l'Innovation (PRI) qui a pris cours en 2006 et qui s'achèvera en 2013. Le renouvellement de ce PRI viendra à l'ordre du jour ultérieurement, à savoir sous la prochaine législature régionale.

A plus court terme, cependant, il importe de mettre la Région en position de bénéficier au maximum de l'effet de levier des politiques européennes, au moment où des changements importants sont annoncés. Un des principaux défis consiste en la stimulation de la participation des PME de la Région. Le programme européen «Horizon 2020» va succéder au Programme-Cadre de R&D dès le 1er janvier 2014. En outre, la Commission européenne requiert une accentuation des projets conduits en faveur de la recherche et de l'innovation dans le cadre de la nouvelle mouture des fonds structurels.

En matière de recherche et d'innovation, le statu quo n'est pas une option. Il faut sans cesse chercher à en maximiser les retombées en termes de création d'entreprises et d'emplois, en raccourcissant les chemins entre la recherche et la valorisation économique. A l'heure où l'Europe cherche à sortir de la crise économique et financière, il n'est pas inutile de rappeler que la Stratégie UE 2020 est une stratégie pour le retour à la croissance. Une croissance intelligente, durable et inclusive pour les dix années à venir, vis-à-vis de laquelle l'ensemble des gouvernements européens se sont formellement engagés. La recherche et l'innovation sont l'un des 5 domaines-clés dans lesquels il faut continuer à investir pour que l'Union et ses États membres puissent procurer aux citoyens des niveaux plus élevés d'emploi et de cohésion sociale. Les projets bruxellois devront donc aller dans le sens d'une plus grande intégration des niches et acteurs régionaux, d'un développement économique durable et intelligent et d'une plus grande internationalisation.

Investir dans des infrastructures durables, dans un «mix» énergétique soutenable et dans une base économique à la fois compétitive au plan mondial et à même de répondre aux nouveaux besoins de nos sociétés: tout cela passe en très grande partie par une augmentation des moyens publics et privés consacrés à la recherche, au développement et à l'innovation.

Tel est le contexte dans lequel le Ministre en charge de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche scientifique a été à la base d'une «Peer review» des politiques de recherche en mai 2011, puis a décidé de lancer, fin 2011, une mise à jour de la stratégie régionale pour la recherche et l'innovation.

De novembre 2011 à mars 2012, avec l'appui d'une équipe de consultants, il a été procédé à l'analyse des enjeux et à l'élaboration de propositions concrètes, par le biais

d'entretiens et d'ateliers réunissant 50 à 60 experts et représentants des principales parties prenantes de la Région: les entreprises, les universités et hautes écoles, les fédérations professionnelles et les acteurs institutionnels qui ont pour mission de les soutenir.

Le présent document découle de cet exercice. Il présente une actualisation de la stratégie d'innovation régionale au vu des derniers développements européens et régionaux. Au départ du constat et des enjeux actuels, et tenant compte de ce qui existe déjà et de ce qui fait la force spécifique de Bruxelles, le document propose une série d'actions concrètes à court terme (2013-2014), ainsi que certaines pistes d'améliorations futures (à approfondir pour 2014-2020), le tout organisé sous quatorze axes opérationnels et cinq objectifs stratégiques:

1. Objectif 1 : Mettre la spécialisation intelligente au service de l'économie et de l'emploi ;
2. Objectif 2: Créer un environnement favorable aux entreprises innovantes ;
3. Objectif 3: Augmenter l'attractivité de Bruxelles en tant que « plaque tournante » européenne de la connaissance ;
4. Objectif 4: Augmenter la participation bruxelloise dans les programmes européens ;
5. Objectif 5: Renforcer la gouvernance de l'innovation.

Les actions concrètes à court terme (2013-2014) renforcent ou pérennisent l'outillage existant. Toutes ont été conçues en tenant compte des moyens budgétaires disponibles et de leur impact sur ces derniers. La Région de Bruxelles-Capitale reste par ailleurs engagée, au même titre que toutes les entités belges, vis-à-vis de l'objectif européen de consacrer 3% de son Produit Intérieur Brut (PIB) à la Recherche & Développement, dont 1% financé par le public.

Au delà des indicateurs existants dans le Plan Régional pour l'Innovation 2006-2013, le suivi de la présente stratégie s'articulera autour d'un Tableau de Bord. Cet outil, qui a été développé en 2012, permettra d'évaluer la position de la Région par rapport à d'autres régions/villes européennes, de montrer l'impact des moyens investis dans la recherche et d'analyser les différentes composantes de la politique de recherche bruxelloise. Il permettra également d'évaluer dans quelle mesure la politique régionale s'inscrit et capitalise sur les politiques et initiatives européennes.

Les indicateurs sont classés en différentes dimensions selon le tableau ci-dessous.

INPUTS**ressources humaines**

nombre de travailleurs en R&D

Nombre de chercheur en R&D

Ressources humaines en sciences et technologie

Nombre d'ETP financés dans le cadre de projets INNOVIRIS

Pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus universitaire

Pourcentage de la population âgée de 20 à 24 ans ayant achevé un cursus de l'enseignement secondaire supérieur

Nouveaux titulaires de doctorats (à développer)

financement et aides

dépenses intérieures brutes de R&D

Crédits budgétaires de R&D

Nombre de projets financés par INNOVIRIS

Budget des projets financés par INNOVIRIS

Investissements en capital-risque (à développer)

ENTREPRISES**Profil d'innovation**

entreprises par type d'innovation

soutien et financement

entreprises bénéficiant d'un soutien public (quelconque ou régional)

PARTICIPATION AUX PROGRAMMES EUROPEENS

entreprises bénéficiant d'un soutien public (UE ou PCRTD)

participation des structures bruxelloises au PCRTD

OUTPUTS**entrepreneuriat**

nombre de spin-offs issus d'universités bruxelloises et hautes-écoles actives au sein de la RBC

nombre d'entreprises actives au sein des incubateurs bruxellois

nombre d'entreprises à forte croissance dans les secteurs innovants (à développer)

taux de création d'activité par secteur d'intensité technologique et de connaissance

indice de dynamisme entrepreneurial par secteur d'intensité technologique et de connaissance

actifs actuelles

demandes de brevets déposées auprès de l'OEB

Effets économiques

innovateurs de produits et de procédés: chiffre d'affaire dû à des produits nouveaux pour la firme et/ou pour le marché

emploi par secteur d'intensité technologique et de connaissance

valeur ajoutée par secteur d'intensité technologique et de connaissance

COLLABORATIONS**Collaborations interrégionales (à développer)****collaborations interentreprises**

innovateurs de produits et de procédés: coopération par type de partenaire

DIMENSION ECONOMIQUE**Emploi**

taux d'emploi

taux de chômage

PIB

PIB régional

OBJECTIF 1: METTRE LA SPECIALISATION INTELLIGENTE AU SERVICE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI

Le développement de niches sectorielles s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de spécialisation intelligente conformément aux recommandations de la Commission Européenne. La Région de Bruxelles-Capitale souhaite ainsi renforcer son positionnement sur les segments et les niches d'activités correspondant aux forces de ses acteurs et présentant un potentiel d'activités économiques et d'emploi aussi bien dans le secteur des services que des produits.

Ces segments, pour lesquels la Région de Bruxelles a d'ores et déjà démontré ses avantages compétitifs, ou qui semblent constituer une réelle opportunité de croissance pour les acteurs régionaux, devront dans un premier temps être confirmés. Ils feront ensuite l'objet d'un ensemble de mesures, verticales ou transversales, dont l'objectif commun sera de renforcer la place de la Région et des acteurs au sein du paysage national et européen de la RDI, et de rapprocher encore davantage les entreprises, les universités et hautes écoles, ainsi que les centres de recherche.

Dans le cadre d'une telle stratégie de spécialisation, la Région a fait le choix de concentrer son action sur un nombre limité de priorités thématiques. Au titre de son « Plan Régional pour l'Innovation 2007-2013 », la Région de Bruxelles-Capitale a développé des instruments destinés à renforcer ses secteurs prioritaires à savoir les TIC, la santé et l'environnement. Dès à présent, il s'agit de se baser sur les instruments existants et, avec les acteurs en place et les structures présentes, les faire évoluer et converger pour renforcer le potentiel d'innovation des niches d'excellence. Les programmes sectoriels de recherche et les clusters régionaux participeront à la validation de ces « niches de spécialisation intelligente », qui permettront de développer une approche plus décloisonnée de la politique de recherche et d'innovation. Il s'agira donc ici, dans la continuité de ce qui existe déjà :

- De renforcer le caractère transversal des programmes stratégiques;
- De développer les clusters régionaux.
- D'identifier et préciser les niches de spécialisation potentielles;

Axe 1: Renforcer le caractère transversal des programmes stratégiques

Etat des lieux

Dans le cadre de son « Plan Régional pour l'Innovation 2007-2013 », la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place deux nouvelles initiatives appelées « Programme d'Impulsion » et « Plateformes Stratégiques » destinées à renforcer l'excellence régionale dans les 3 secteurs prioritaires retenus. Les premiers constituent des projets de recherche collaboratifs à finalité économique pouvant à terme évoluer vers une valorisation sous forme de spin-offs, de transfert de propriété intellectuelle ou de transfert de technologie. Les plateformes stratégiques créent quant à elles une nouvelle forme de synergie entre les besoins des entreprises régionales et l'expertise des unités de recherche universitaires et des centres collectifs.

Enjeux et challenges à relever

Un enjeu important pour le déploiement de la politique régionale d'innovation reste de construire sur l'existant et en exploiter les atouts. Le mouvement engagé par les programmes d'impulsion présente un potentiel en termes de soutien de la stratégie de spécialisation intelligente. Il en va de même pour les plateformes stratégiques, et les deux instruments constituent une base pour le développement de nouvelles initiatives sectorielles.

Objectifs

Il s'agira de parachever la stratégie de spécialisation régionale par des initiatives de support ciblé. Ces initiatives devront viser à développer les niches identifiées comme présentant un potentiel important pour la région. Par ailleurs, il s'agira aussi de renforcer la convergence entre les résultats de ces programmes stratégiques et les clusters qui constituent également un axe prioritaire (voir axe suivant).

Moyens d'atteinte des objectifs :Actions concrètes à court terme (2013-2014)

Une Plateforme Stratégique dans le domaine de l'écoconstruction regroupant une douzaine d'équipes (universités/haute école/CSTC) dont les travaux porteront sur la « Rénovation du bâti existant (logement) » sera lancée fin 2012. Il est également prévu de mettre en place en 2013 un programme d'impulsion dans le domaine TIC-Santé, dont le thème sera sélectionné par tous les acteurs concernés (en y impliquant éventuellement les mutualités). Le lancement de ce programme sera précédé d'un processus de consultation méthodique de tous les acteurs impliqués (publics, parapublics, privés, fédérations, centres de recherche, clusters, ...) dans le domaine de la santé en vue d'une définition précise de leurs besoins. La forme de ce nouveau programme sera flexible pour s'adapter aux spécificités et aux caractéristiques du secteur.

Une première phase concernera la recherche collaborative et appliquée (2 à 3 ans), reposant sur les compétences des équipes de recherche en adéquation avec les besoins identifiés (cf. axe 3), ainsi que sur le potentiel socio-économique des résultats. A la fin de cette première phase, différentes formules de valorisation seront systématiquement étudiées².

Actions envisageables à plus long terme (2014-2020)

De nouveaux projets d'impulsion pourraient être mis sur pied après validation du potentiel des niches et s'étaler sur 3 à 6 ans. Les actions décrites dans l'objectif 2 ('Créer un environnement favorable aux entreprises innovantes') viendront compléter le développement des programmes sectoriels, à savoir:

- Financer la phase de proof-of-concept;
- Renforcer l'investissement en capital pour les projets innovants;
- Attirer des managers expérimentés pour assurer la croissance de ces projets.

² Par exemple, le programme pourrait être poursuivi par un projet de création de spin-off. Il pourrait également évoluer vers la mise en place d'une plateforme, à savoir une structure concrète qui a pour mission de fournir aux acteurs intéressés des services ou des solutions répondant à leurs besoins spécifiques, dans un esprit de 'open innovation'.

Résultats attendus

Au moins un programme par niche détectée sera lancé. A l'issue des programmes, la création de plateformes ou de spin-offs dans les niches considérées et une intensification du transfert de technologies et des collaborations entre les universités/centres d'innovation et les entreprises bruxelloises sont attendues.

Axe 2: Développer les clusters³Etat des lieux

Il existe au sein de la Région de Bruxelles-Capitale plusieurs initiatives correspondant à la définition européenne de « cluster », notamment une série d'initiatives gérées et animées par l'ABE et celles animées par les fédérations professionnelles. Au sein de l'ABE, 3 clusters régionaux ont été développés, complétés par le réseau d'entreprises GreenTech:

- EcoBuild, qui intègre tous les acteurs de la construction durable;
- Brussels Life Tech;
- Software in Brussels.

Au niveau des fédérations, Agoria par exemple a mis sur pied une série de clusters tels que 'Banking Technologies', 'Gaming', 'Smart Cities', 'E-Health', 'Next Generation Access' (NGA), 'Intelligent Transport Systems', 'Public sector & ICT' etc.

Enjeux et challenges à relever

L'instrument « cluster » présente des avantages qui peuvent être exploités par la région de manière plus importante. Les enjeux de synergie et de masse critique sont par exemple essentiels en recherche et innovation, notamment pour la mobilisation de ressources, les avantages dits « d'échelle » mais aussi pour l'accès aux financements européens.

Objectifs

Les objectifs de la politique de clustering visent à:

- (1) Renforcer la visibilité de ses membres;
- (2) Créer des synergies entre les différents acteurs, pour le développement de produits/services innovants;
- (3) Créer une masse critique permettant d'accéder à des financements européens;
- (4) Créer des partenariats interrégionaux ou européens.
- (5) Conduire à une meilleure valorisation économique et sociale des projets développés au sein de la région

³ La Commission Européenne définit les clusters comme suit: «Groupes d'entreprises, d'opérateurs économiques liés et d'institutions géographiquement proches les uns des autres et ayant atteint une échelle suffisante pour développer une expertise, des services, des ressources, des fournisseurs et des compétences spécialisés ».

Moyens d'atteinte des objectifs :*Actions concrètes à court terme (2013-2014)*

Après une évaluation de leur positionnement en termes de degré de maturité et de leurs résultats, la politique des clusters sera renforcée, structurée et le rôle des clusters sera réaffirmé. Ceci se traduira par une meilleure intégration des acteurs actifs dans la Région en respectant le rôle de chacun dans le système, en particulier la complémentarité entre les secteurs public, académique et privé.

Actions envisageables à plus long terme (2014-2020)

Une plus grande interaction et une meilleure coordination des clusters régionaux seront promues notamment par le biais des programmes sectoriels de recherche et d'innovation. Une plus grande collaboration avec les clusters nationaux, fédérations sectorielles mais également avec des structures émanant d'autres régions belges ou européennes sera soutenue.

Résultats attendus

- Création de nouvelles opportunités de marchés
- Développement de technologies innovantes
- Augmentation des financements obtenus au niveau EU
- Créations de grappes (sous-secteurs) au sein des clusters
- Partenariats établis au niveau européen
- Opportunités accrues de valorisation économique et sociale

Axe 3: Identifier et préciser les niches de spécialisation potentielles

Etat des lieux

Les rencontres avec les parties prenantes de la Région et le travail de l'équipe de consultants se sont attachées à identifier certains segments porteurs en termes d'activité économique et d'emploi au sein et en-dehors des trois secteurs prioritaires existants. Ceux-ci ont permis de mettre en exergue, de façon non limitative, l'existence d'un réel potentiel régional sur quatre segments d'activités :

- Les technologies de l'information et de la communication appliquées à la santé;
- L'éco-construction, qui constitue déjà une spécialisation régionale;
- La sécurité civile;
- Les industries créatives.

D'autres thèmes tels que smart cities et e-mobility pourraient également être considérés.

Pour chacun de ces secteurs a pu être mis en avant la convergence de trois facteurs cruciaux:

- La présence de poches de compétence scientifiques et technologiques de haut niveau;

- L'importance sociétale ou la faculté à répondre à des défis socio-économiques majeurs;
- L'importance et la concentration unique d'utilisateurs finaux pouvant jouer le rôle de démonstrateurs et de porteurs d'innovation dans ces domaines.

Enjeux et challenges à relever

Pour chacun de ces secteurs d'activité, il existe à Bruxelles un tissu industriel ou entrepreneurial, dont les acteurs sont parfois regroupés au sein de clusters. Ces niches ne sont donc pas les seules niches d'importance pour la Région, mais elles représentent toutes un potentiel important. D'autre part, les quatre segments identifiés ne présentent pas un stade égal de maturité⁴.

Objectifs

Il s'agira d'affiner et de renouveler la connaissance des niches présentes sur le territoire afin de renseigner la politique de recherche et d'innovation bruxelloise. Les potentielles nouvelles niches et variations dans la constitution des niches à potentiel devront être identifiées afin d'être prises en compte par le législateur. L'objectif général est de parvenir à l'identification fine de niches de spécialisation à fort potentiel pour la région d'un point de vue tant économique que social.

Moyens d'atteinte des objectifs :

Actions concrètes à court terme (2013-2014)

Un processus continu de veille et d'identification des opportunités sera réalisé tout au long de la période considérée. Les priorités thématiques, qui ont depuis 2007 fait l'objet de plusieurs mesures d'encouragement restent pertinentes pour la Région et seront renforcées mais seront également affinées. La niche «ICT-Santé» sera développée en 2013 et l'initiation d'une meilleure connaissance de cette niche et de son soutien se fera dans le court terme. Une nouvelle niche de spécialisation sera identifiée pour 2014.

Actions envisageables à plus long terme (2014-2020)

A plus longue échéance, la connaissance des niches "Sécurité civile » et « Industries créatives" sera affinée. De nouvelles niches de spécialisation potentielles seront identifiées et envisagées pour un support futur.

Résultats attendus

Ces mesures devront conduire à un affinement de l'approche thématique vers ces niches plus précises et permettre le développement d'une approche transversale ciblée en complément de la politique horizontale existante. De cette manière, une politique horizontale continuera d'alimenter le terreau de l'innovation future, alors que les approches transversales permettront de coupler les forces dans des domaines spécifiques mais très porteurs.

⁴ Plusieurs initiatives ou programmes existent déjà pour l'éco-construction et les TIC appliqués à la santé, sur lesquels peuvent s'appuyer d'autres actions futures. Les deux autres niches (sécurité civile et industries créatives) doivent par contre encore être validées et analysées plus en avant (validation à laquelle les clusters contribueront).

OBJECTIF 2: CREER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX ENTREPRISES INNOVANTES

L'entrepreneuriat innovant fait partie intégrante du système de recherche et d'innovation régional. La création d'activités économiques est la suite logique des activités de recherche et d'innovation sur le sol régional. La Région bruxelloise s'est positionnée ces dernières années en faveur de mesures facilitant la commercialisation de produits initiés par les centres de recherche présents sur le territoire, ainsi que pour le développement de services et infrastructures à caractère attractif.

La Région bruxelloise renforce actuellement ses outils afin de faciliter l'éclosion sur son sol de spin-offs notamment via le programme *Spin-offs in Brussels* et l'action des 'TTO'⁵. Fin 2011, La Région bruxelloise comptait 29 spin-offs d'universités et hautes-écoles bruxelloises installées au sein de la région. Au total, ce sont 2 à 3 spin-offs qui sont créés annuellement au sein de la Région depuis 2008.

Pendant des spin-offs en matière d'entrepreneuriat, les incubateurs bruxellois offrent des services aux jeunes entreprises (innovantes) qui vont au-delà de la structure physique d'accueil : accompagnement en matière de gestion, validation technologique, aide à la recherche de capitaux et de subsides, etc.

La Région bruxelloise compte 4 incubateurs disposant chacun de leurs spécificités: ICAB (information et communication), EEBIC (entreprises innovantes), Eurobiotec (biotechnologie, actuellement en processus de fusion avec EEBIC) et le récent BLSI (santé au sens large). Au total ces incubateurs hébergent 92 entreprises qui représentent près de 400 emplois. Rien que pour l'année 2011, 8 entreprises ont été créées au sein de ces incubateurs (et 22 nouvelles entreprises accueillies)⁶. Par ailleurs, l'ABE accompagne également les jeunes entreprises innovantes en matière de 'business planning', veille technico-économique, questions juridiques et financières, recherche de partenaires etc.

Après une évaluation des mesures existantes, il reste important de renforcer ces efforts par cinq axes d'initiatives :

- Renforcer le financement de l'innovation et les fonds d'amorçage ('seed-funding');
- Renforcer l'accompagnement et le soutien des entreprises innovantes tout au long de leur développement;
- Renforcer l'offre en capital humain en stimulant les carrières scientifiques et technologiques et l'entrepreneuriat;
- Stimuler la demande en biens/services innovants par le biais des marchés publics innovants ;
- Stimuler le développement conjoint d'innovations par le biais de 'living labs' spécifiques.

⁵ 'Technology Transfer Offices' ou cellules de transfert de technologie.

⁶ « Tableau de bord de la Recherche et de l'Innovation pour la Région de Bruxelles-Capitale », Bruxelles, Octobre 2012.

Axe 4: Renforcer le financement de l'innovation et les fonds d'amorçage ('seed-funding')

Etat des lieux

La Région de Bruxelles-Capitale dispose de plusieurs outils de financement des entreprises innovantes visant différentes étapes de la chaîne de valeur de l'innovation. Ces outils sont gérés par des organismes tels qu'INNOVIRIS, MRBC, SRIB, Fonds bruxellois de garantie, B2E, Fonds de participation. Un certain nombre d'acteurs privés interviennent (Business Angels) aussi. D'autre part, le fonds de capital à risque pour entreprises innovantes, Brustart (S.R.I.B.), a été relancé en 2011-2012, afin de renforcer le système de financement public d'amorçage "seed funding". Par ailleurs, dans le cadre du programme SOIB ('Spin-Offs in Brussel'), les moyens de financement de la phase de «proof-of-concept» ont été récemment augmentés. Enfin, les universités bruxelloises disposent également de 'fonds de capital-risque' tels que notamment « Theodorus» (ULB spin-off fund) ou « QBIC » (VUB fonds de capital-risque).

Enjeux et challenges à relever

D'une façon générale, à Bruxelles comme ailleurs en Europe, les moyens font souvent défaut pour couvrir l'étape qui se situe entre les subventions à la R&D et la mobilisation du capital à risque. Particulièrement à Bruxelles, les investissements privés en R&D s'avèrent relativement peu élevés. Il reste ainsi encore des efforts importants à réaliser, surtout au niveau du 'Seed Funding'.

Bruxelles dénote toujours, en comparaison de la moyenne européenne, des autres régions fédérées ou en regard de bon nombre de régions-capitales d'Europe, un taux d'investissement en R&D (c'est-à-dire les dépenses totales de R&D en % du PIB) relativement faible. En 2009 il se montait à 1,5% du PIB contre un peu plus de 2% en moyenne en EU-27 (2,2% en Flandre et 2,3% en Wallonie).

L'origine de ce sous-investissement provient principalement du faible taux dans le secteur privé : les dépenses en R&D du secteur des entreprises ne représentent à Bruxelles que 0,8% du PIB contre 1,2% en moyenne en EU-27, 1,4% en Flandre et 1,7% en Wallonie (elles sont également supérieures dans la plupart des régions-capitales similaires d'Europe). Par ailleurs, ce taux d'investissement privé, malgré un bond en 2005-2006, reste stagnant ces dernières années. Ce sous-investissement chronique s'explique en bonne partie par l'exiguïté du territoire de la région et par l'absence relative de tissu industriel de haute technologie ou moyenne-haute technologie⁷.

Objectifs

L'axe 4 vise à couvrir l'étape susmentionnée de 'seed funding' (fonds d'amorçage) et de faciliter les financements de l'innovation aux moments critiques de la chaîne de valeur de l'innovation. Il s'agira notamment pour la RBC de jouer un rôle de levier des financements privés.

⁷ « Tableau de bord de la Recherche et de l'Innovation pour la Région de Bruxelles-Capitale », Bruxelles, Octobre 2012.

Moyens d'atteinte des objectifs :*Actions concrètes à court terme (2013-2014)*

Il sera tout d'abord veillé à poursuivre des opérations analogues à celle de 'Brustart', soit par une intensification de ses actions, soit par un appel à de nouveaux partenaires actifs dans le domaine du financement des starters. Du point de vue des financements privés ensuite, des modalités d'appui seront étudiées avec les Venture capitalists, Business Angels, et seed funds qui promeuvent les acteurs économiques bruxellois et en appoint des fonds publics existants. Par ailleurs d'autres mesures de stimulation de l'entrepreneuriat seront renforcées, en particulier le programme SOIB d'INNOVIRIS : dans ce cadre, les moyens de financement de la phase de « proof-of-concept » continueront à faire l'objet d'une attention particulière.

Actions envisageables à plus long terme (2014-2020)

Sur base de l'analyse des modalités d'appui avec les financiers privés, certaines mesures concrètes de lancement ou de renforcement de fonds privés de capital-risque seront envisagées.

Résultats attendus

Il est attendu de ces initiatives une croissance progressive des investissements privés en R&D et en innovation et bien sûr d'une augmentation des projets de R&D financés.

Axe 5: Renforcer l'accompagnement et le soutien des entreprises innovantes tout au long de leur développement

Etat des lieux

L'accompagnement des entreprises innovantes est effectué par l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, les incubateurs, les fédérations, les centres d'entrepreneuriat, les centres de recherche collectifs sectoriels, les fédérations d'entreprise et les consultants privés et a pour but de couvrir l'ensemble de la chaîne de la valeur et l'ensemble des besoins d'accompagnement des entreprises. Au-delà des différents services existants, les incubateurs jouent un rôle important en RBC *pour les jeunes pousses à haute technologie (souvent appelées 'New Technology Based Firms')*. Afin d'encourager les synergies entre incubateurs dans le cadre régional, une « coupole », à laquelle sont associés tous les opérateurs publics de la recherche et de l'innovation, fonctionne depuis 2011 et est animée par la SDRB.

Enjeux et challenges à relever

L'accompagnement des entreprises innovantes par le biais des services mais aussi des incubateurs peut être développé de manière plus structurée en Région de Bruxelles-Capitale.

Objectifs

Renforcer et intégrer davantage l'accompagnement et le soutien des entreprises innovantes en phase d'amorçage principalement, de manière à leur permettre d'atteindre plus aisément et plus efficacement la phase de croissance.

Moyens d'atteinte des objectifs :*Actions concrètes à court terme (2013-2014)*

En complément des mesures financières, l'accompagnement des entreprises innovantes (business planning, financement, ressources humaines, propriété intellectuelle, management...) sera évalué et ensuite optimisé.

A ce niveau, le système de chèques technologiques (voir système en vigueur en Région Wallonne et Région Flamande) sera analysé pour, le cas échéant, être mis en œuvre par la suite. En parallèle, des mesures permettant d'attirer des managers expérimentés dans le cadre de projets d'entreprises innovants seront instaurées (financements de « CXO ad-interim »).

Un nouvel incubateur verra le jour en 2013-2014 dans le domaine des technologies environnementales et du développement durable. Cet incubateur, appelé Greenbizz, permettra aux jeunes entreprises innovantes du secteur des technologies vertes de mutualiser leur expérience et leurs projets afin de développer de nouvelles collaborations et de renforcer leur masse critique et leur positionnement sur le marché bruxellois ou belge, voire européen.

Enfin, le fonctionnement en réseau sera renforcé de manière à insérer le plus étroitement les incubateurs dans la politique de recherche et d'innovation de la Région.

Actions envisageables à plus long terme (2014-2020)

- Cartographie exhaustive des initiatives et acteurs en place dans l'accompagnement et le soutien des entreprises d'en évaluer (et au besoin redéfinir) leurs périmètres d'action respectifs, et de les prioriser. Le but ultime étant d'optimiser et de mieux coordonner l'écosystème en place. Nous renvoyons à cet égard à l'objectif 5 où des mesures plus concrètes sur le comment de cette réorganisation se trouvent mentionnées.
- Mise en place d'un cadre de référence (potentiellement commun) pour l'évaluation et le suivi des projets innovants à haut-potentiel.
-
- Renforcement du partage de bonnes pratiques et des ressources rares.

Résultats attendus

- Augmentation du nombre de création d'entreprises innovantes
- Croissance en termes de CA et d'emploi des entreprises innovantes en RBC
- Croissance du nombre d'entreprises hébergées.
- Croissance du nombre d'entreprises accompagnées, de leur chiffre d'affaires et de leur emploi.

Axe 6: Renforcer l'offre en capital humain en stimulant les carrières scientifiques et technologiques et l'entrepreneuriat

Etat des lieux

S'assurer un apport en capital humain hautement qualifié est un défi essentiel pour l'innovation régionale. Ce besoin est une priorité au niveau régional mais également au niveau européen. Des outils tels que «DOCTIRIS» et la multitude d'actions à l'attention des jeunes organisées par des associations, écoles ou universités sont des atouts de la RBC. Les jeunes bruxellois sont la cible principale des actions de sensibilisation aux carrières scientifiques, technologiques et techniques. En matière d'innovation et d'entrepreneuriat, la Région a également lancé en 2009 l'initiative 'Boost Your Talent' pour stimuler l'esprit d'entreprise auprès des étudiants et de leurs enseignants. Le programme est coordonné par l'ABE. L'ABE a également lancé en 2012 la 'BSE Academy', un programme financé par la Région de Bruxelles-Capitale et par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour soutenir et accompagner l'entrepreneuriat vert. D'autres initiatives publiques ou privées existent, comme notamment la « Start Academy for Young Entrepreneurs » (concours de business plan) et les activités mises en place par 'Research in Brussels'. Citons par exemple [Captain](#), Explorado et [Dream](#) . Ces projets, mettent l'accent sur le développement de l'esprit d'entreprendre chez les élèves du primaire et du secondaire et sont principalement basés sur des jeux de création « d'entreprises » ou sur les échanges avec des professionnels. Sans oublier le concours « Enterprize » qui s'adresse autant à des entreprises existantes qu'à des projets d'entreprises encore à créer.

Enjeux et challenges à relever

Cette stratégie porte déjà ses fruits, et Bruxelles se distingue en tant que vivier de capital humain. En Belgique, c'est en Région bruxelloise que la part des travailleurs de R&D et des chercheurs est la plus importante dans l'emploi total. Notons également qu'en 2010, à Bruxelles, plus d'une personne active sur deux dispose d'un diplôme universitaire ou est active dans le domaine des sciences et des technologies. Ce pourcentage (52%) est légèrement supérieur à celui des autres régions belges et est tout à fait comparable à celui d'autres régions-capitales d'Europe⁸.

Au vu des perspectives socio-économiques, la Région aura encore besoin d'un nombre croissant de travailleurs qualifiés dans le secteur de R&I. Il est donc essentiel de poursuivre les actions de sensibilisation des jeunes aux carrières scientifiques et technologiques.

Objectifs

Les principaux objectifs sont de motiver les jeunes à entamer des études et une carrière scientifique ou technique, de renforcer les liens entre l'entreprise et les doctorants, et de stimuler l'esprit d'entreprise dans tous les groupes d'âges.

Les objectifs secondaires sont de:

- changer l'image du secteur de la R&D auprès du grand public pour qu'il soit reconnu comme un secteur dynamique, créateur d'emplois et un des piliers de notre économie régionale;

⁸ « Tableau de bord de la Recherche et de l'Innovation pour la Région de Bruxelles-Capitale », Bruxelles, Octobre 2012.

- permettre aux jeunes bruxellois de développer leur esprit créatif, innovant et entreprenant par la mise en place d'actions spécifiques ;
- toucher davantage le grand public par la mise en place d'actions plus généralistes.

Moyens d'atteinte des objectifs :

Actions concrètes à court terme (2013-2014)

Plusieurs mesures visant à intensifier la sensibilisation des jeunes aux carrières scientifiques et technologiques seront prises:

- Le renforcement du financement et du nombre de projets de sensibilisation des jeunes;
- Une coordination accrue par l'asbl 'Research in Brussels' des nombreuses initiatives prises sur le territoire régional ;
- Le renforcement du programme 'DOCTIRIS', qui permet aux jeunes chercheurs d'effectuer une partie de leur recherche au sein d'une entreprise de la Région.

Résultats attendus

- Croissance du nombre d'étudiants dans les filières scientifiques et techniques ;
- Croissance du nombre de doctorats en entreprise et promotion des possibilités de carrières en tant que chercheur dans les milieux non académiques ;
- Croissance du taux d'activité entrepreneuriale⁹.

Axe 7: Stimuler la demande en biens/services innovants par le biais des marchés publics innovants

Etat des lieux

Dans les conclusions du Conseil européen du 4 février 2011, les marchés publics sont confirmés comme étant un outil apte à créer plus de demande pour des produits et services innovants. Certains Etats Membres ont déjà mis en place des stratégies spécifiques visant à renforcer le rôle que les marchés publics peuvent jouer pour soutenir l'innovation¹⁰. En Belgique, le SPF Economie a organisé deux journées d'étude sur la thématique et la Flandre a mis en place 'Innovatief Aanbesteden'.

Enjeux et challenges à relever

Le secteur public à Bruxelles, à travers les marchés publics, peut avoir un impact important (il ne représente pas moins de 16% du PIB de la Région). C'est pourquoi il est dans l'intérêt de la Région de Bruxelles-Capitale d'explorer le potentiel des marchés publics en stimulant la demande ou l'offre de services ou produits innovants notamment au sein des secteurs prioritaires régionaux.

⁹ Comme mesuré notamment par le « Global Entrepreneurship Monitor » (GEM).

¹⁰ Par exemple, le programme SBIR aux Pays-Bas, le Small Business Research Initiative en Grande Bretagne, l'initiative de VINNOVA en Suède (lancement des achats pré-commerciaux, orientation à laquelle la France réfléchit également).

Objectifs

La mise en place d'un tel instrument visera, en collaboration étroite avec les entreprises régionales, à améliorer les services au citoyen et à relever certains grands défis sociétaux de manière innovante. Les initiatives seront orientées vers le développement de solutions innovantes en vue de répondre à des besoins précis des pouvoirs adjudicateurs, tout en veillant à la mise en place d'une procédure transparente et objective.

Moyens d'atteinte des objectifs :*Actions concrètes à court terme (2013-2014)*

Dans cette optique la Région mettra sur pied un groupe de travail sur le potentiel des marchés publics innovants à Bruxelles et les actions suivantes seront entreprises :

- Un inventaire des besoins des pouvoirs adjudicateurs (marchés publics) en RBC (la demande) sera établi, ainsi qu'un inventaire du potentiel d'innovation des entreprises bruxelloises (l'offre) ;
- à partir de ces deux inventaires, le potentiel d'innovation des marchés publics bruxellois sera mesuré ;
- le cadre juridique sera étudié au niveau de la promotion et de la sensibilisation des résultats de cette étude auprès des acteurs concernés ;
- les bonnes pratiques en matière de marchés publics innovants dans la Région et dans les autres régions européennes seront identifiées et étudiées ;
- la faisabilité (juridique et budgétaire) de mettre en place des marchés publics innovants en Région bruxelloise sera examinée.

Le groupe de travail remettra des conclusions en début 2013. En fonction des résultats de ce groupe et des avis remis sur la question, certaines premières initiatives ou expériences-pilotes pourraient être prises dès 2013 ou début 2014.

Actions envisageables à plus long terme (2014-2020)

Si les résultats de cette première phase s'avèrent positifs, les étapes suivantes consisteront à:

- sensibiliser les pouvoirs adjudicateurs bruxellois à intégrer dans leurs cahiers spéciaux des charges des solutions innovantes
- développer un nouvel outil permettant la mise en place et le développement de marchés publics innovants;
- informer de façon proactive les entreprises bruxelloises, ainsi que les pouvoirs adjudicateurs bruxellois sur les spécificités de ces appels innovants ;
- favoriser la collaboration entre les différents projets de marchés publics innovants au niveau belge, voire européen.

Résultats attendus

Une croissance des marchés publics innovants au sein de la Région de Bruxelles-Capitale devrait résulter de cette initiative. Des effets de levier en matière d'innovation par les marchés publics sont attendus.

Axe 8: Stimuler le développement conjoint d'innovations par le biais de 'living labs'¹¹

Etat des lieux

Les « living labs » constituent une nouveauté pour la Région de Bruxelles-Capitale. Cette initiative novatrice orientée vers les usagers n'a pour l'heure aucun équivalent dans la stratégie régionale.

Enjeux et challenges à relever

Le test de nouvelles technologies à échelle réelle en utilisant le potentiel innovant des utilisateurs est un enjeu important de l'innovation contemporaine (dite 'ouverte'). Les usages des technologies développées au sein des organisations (ou consortia d'organisations) couvrent une dimension économique mais aussi sociale.

Objectifs

Les « living labs » ont pour objectif de permettre aux entreprises ainsi qu'aux organisations de recherche de tester des concepts, produits ou technologies dans des environnements réels et en temps réel, et par le biais de populations-tests représentatives.

C'est cet objectif précis de test à grandeur nature sur un modèle collaboratif (public, privé, citoyen) qui sera fixé aux « living labs » bruxellois. Il s'agira de positionner l'utilisateur au centre du « laboratoire » régional afin d'avoir une meilleure prise sur les potentiels des idées, technologies développées au sein de la région mais aussi en-dehors de celle-ci.

Moyens d'atteinte des objectifs :

Actions concrètes à court terme (2013-2014)

La Région effectuera une première réflexion sur la mise en place de projets démonstrateurs «living labs» dans les domaines prioritaires. Dans le cadre de cette action seront réalisés une cartographie et un 'benchmarking intelligent' des projets de démonstration et de «living labs» existants à Bruxelles ainsi que dans les régions avoisinantes ou comparables à Bruxelles, notamment au travers des réseaux dont la Région est membre.

Actions envisageables à plus long terme (2014-2020)

- L'identification de projets potentiels pour la Région et pour le pays en collaboration avec les régions flamande et wallonne;
- Des études de faisabilité des projets;

¹¹ Un « *Living Lab* » regroupe des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels, dans l'objectif de tester «grandeur nature» des services, des outils ou des usages nouveaux. Il s'agit de sortir la recherche des laboratoires pour la faire descendre dans la vie de tous les jours, en ayant souvent une vue stratégique sur les usages potentiels de ces technologies. Tout cela se passe en coopération entre des collectivités locales, des entreprises, des laboratoires de recherche, ainsi que des utilisateurs potentiels. Il s'agit de favoriser l'[innovation ouverte](#), partager les réseaux et impliquer les utilisateurs dès le début de la conception.

- Le développement de projets de démonstration adaptés aux besoins des acteurs régionaux
- Une opportunité de financement des démonstrateurs pourra se faire sur la base des services B2B et de futurs projets européens dans lesquels la composante « démonstration » est prédominante.
- Un développement des « living labs » sur le plus long terme est envisagé et reposera sur les résultats des premières phases qui devront être menées sur le court terme.

Résultats attendus

Des 'Living labs' et projets démonstrateurs devront résulter de ces initiatives, lesquels permettront à la Région de Bruxelles de devenir une réelle 'vitrine' de l'innovation en Europe, ce en conjonction avec une campagne promotionnelle adéquate (voir ci-dessous l'objectif suivant).

OBJECTIF 3: AUGMENTER L'ATTRACTIVITE DE BRUXELLES EN TANT QUE « PLAQUE TOURNANTE » EUROPEENNE DE LA CONNAISSANCE

Bruxelles ne dispose pas seulement d'un large capital humain hautement qualifié et de compétences scientifiques et technologiques fortes, elle a également une structure économique caractérisée par une forte présence de services à haute intensité de connaissance. L'économie bruxelloise est dominée par le secteur des services mais près de 60% de la valeur ajoutée régionale et près de 50% des emplois se concentrent dans le secteur des services intensifs en connaissance. Qui plus est, la part de ces services dans la valeur ajoutée régionale totale est en progression constante depuis de longues années¹².

De par sa forte concentration démographique et la concentration exceptionnelle en institutions/administrations nationales et internationales et organisations privées et publiques diverses, la région dispose aussi d'une position unique au plan international (voir mondial) en matière de demande en biens et services innovants. Ceci peut former une base unique pour l'activation de l'innovation par la demande, telle qu'élaborée à l'objectif précédent.

Bref : autant du point de l'offre que de la demande en biens/services innovants, Bruxelles dispose d'atouts précieux. Les mettre en avant par le biais d'une campagne promotionnelle adéquate doit permettre d'en décupler les effets.

Axe 9: Promouvoir l'image « Innovative Brussels »

Etat des lieux

Bruxelles jouit d'une très forte notoriété internationale grâce à son rôle de centre de décision européen et international. Elle se classe d'ailleurs première ville de congrès en Europe, deuxième au monde. Cependant la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas actuellement l'image de région innovante qu'elle mérite.

Enjeux et challenges à relever

La construction d'une image de Bruxelles comme région leader sur certains segments d'activité lui permettrait d'améliorer sa visibilité et son attractivité au niveau européen et international.

Objectifs

Image de l'innovation bruxelloise, l'outil de promotion principal ici sera « Innovative Brussels » qui devra promouvoir de manière coordonnée l'écosystème bruxellois de l'innovation. Cette approche devra également permettre de renforcer les synergies entre les acteurs du secteur par des actions de communication et de promotion multiples.

¹² « Tableau de bord de la Recherche et de l'Innovation pour la Région de Bruxelles-Capitale », Bruxelles, Octobre 2012.

Moyens d'atteinte des objectifs :*Actions concrètes à court terme (2013-2014)*

Le concept 'Innovative Brussels' est illustré par le logo ci-dessus. Celui-ci sera décliné à partir de novembre 2012 sous différents supports et via différents canaux et événements : site-portal, matériel promotionnel à disposition de tous les acteurs, ... Cette politique d'image de la RBC en tant que capitale de l'innovation sera pilotée par l'asbl « Research in Brussels ». Elle est une des premières déclinaisons sectorielles du «city-marketing» générique défini par la Région. Le portail internet «innovativebrussels.be» constituera le relais électronique de l'image de Bruxelles comme capitale innovante. Ces actions gagneront à être coordonnées avec les acteurs actifs dans la promotion de la Région, et notamment VisitBrussels.

Après une première année de mise en œuvre, « Innovative Brussels » fera l'objet d'une première évaluation en étroite concertation avec les acteurs qui ont participé à sa définition.

Actions envisageables à plus long terme (2014-2020)

Les actions de communication « Innovative Brussels » seront coordonnées de manière à intégrer les acteurs et les initiatives pertinents.

Résultats attendus

Une augmentation de la notoriété de Bruxelles en tant que région innovante se traduisant notamment par une hausse du nombre d'utilisateurs d' «Innovative Brussels» et une multiplication des partenariats européens et internationaux (soit entre la région et d'autres régions, soit entre les acteurs bruxellois et ceux d'autres régions).

OBJECTIF 4: AUGMENTER LA PARTICIPATION BRUXELLOISE DANS LES PROGRAMMES EUROPEENS

En complément des objectifs précédents, la Région bruxelloise a l'ambition d'augmenter la participation de ses entreprises (en particulier les PME) et autres organismes de recherche aux programmes européens de recherche et d'innovation. Ceci devrait se faire via l'utilisation de deux outils principaux: les fonds structurels et notamment la nouvelle période de programmation 2014-2020 actuellement en préparation et le nouveau programme européen Horizon 2020 (qui remplace les programmes-cadres).

Il y a peu de chiffres disponibles sur la participation des entreprises et autres organismes bruxellois aux programmes de recherche européens (programmes-cadres, etc.). Il s'agit pourtant de souligner que la participation de la RBC aux programmes européens reste importante à l'échelle de la Belgique. Cependant, et comme noté récemment (10 octobre 2011) par les cabinets wallon et bruxellois lors des discussions sur un "Plan d'actions conjoint Wallonie-Bruxelles pour la recherche », la participation des universités et entreprises aux programmes européens reste en-deçà des attentes. Alors que la participation des universités bruxelloises est effective, le bât blesse principalement du côté de la participation des entreprises. Les entreprises participantes sont plutôt des entreprises de conseil jouant un rôle de coordination à la marge des activités de recherche. Il y a peu d'entreprises technologiques innovantes à Bruxelles qui sont capables de s'insérer dans de tels programmes¹³.

Axe 10: Faire du support européen un levier régional

Etat des lieux

Soucieuse d'accompagner au mieux ses acteurs dans les projets européens et notamment en vue de la nouvelle programmation pour la période 2014-2020, la Région de Bruxelles Capitale finance un certain nombre d'initiatives ou de projets européens intergouvernementaux et/ou ne recevant pas de financement de la Commission. A l'heure actuelle, l'équipe NCP/EEN a mis en place une offre de service proactive au bénéfice des entreprises de la région, avec un focus sur les PME. Cette offre de services intégrera les spécificités des programmes européens de la prochaine période 2014-2020. L'équipe NCP hébergée par l'ABE vise à être l'acteur principal dans la préparation des entreprises et des universités dans le cadre des projets européens et est également en charge de la fonction de point de conseil d'Enterprise Europe Network (EEN), en collaboration avec BECI. L'équipe NCP de l'ABE travaillera en collaboration avec les acteurs actifs dans la mise sur pied de dossiers d'innovation européens, à savoir les centres collectifs, les fédérations et les universités, ainsi que les autres NCP du pays.

Enjeux et challenges à relever

Les programmes européens constituent un levier important pour renforcer la recherche et l'innovation régionales. Ces projets bénéficient d'un financement élevé et permettent aux participants de développer leurs capacités et d'élever leur niveau de recherche et d'innovation, d'accéder plus facilement aux marchés internationaux, de créer des

¹³ « Tableau de bord de la Recherche et de l'Innovation pour la Région de Bruxelles-Capitale », Bruxelles, Octobre 2012.

synergies et coopérations avec des organismes de recherche et des entreprises de premier plan au niveau européen. D'autre part, étant donnée la nécessité d'atteindre une masse critique et dans une optique de spécialisation intelligente, le développement de Bruxelles comme région et capitale innovante ne se conçoit que moyennant un très fort degré d'ouverture et de partenariat avec les organisations internationales, les réseaux européens et internationaux ou à travers des accords de coopération, à commencer par les autres entités belges.

Objectifs

Un des objectifs majeurs de la mise à jour du Plan régional pour l'Innovation consiste à renforcer la participation en amont et la prise en compte des intérêts des acteurs bruxellois dans la programmation européenne de RDI. L'objectif ici est d'utiliser au mieux des canaux européens pour permettre une multiplication du nombre de projets de dimension internationale impliquant des bruxellois. Ceci implique également un renforcement de la coopération des acteurs bruxellois avec les acteurs des autres villes, régions et états européens et tiers.

Moyens d'atteinte des objectifs :

Actions concrètes à court terme (2013-2014)

L'administration régionale et la Représentation Permanente, qui contribuent actuellement à l'élaboration du futur programme HORIZON 2020, renforceront les consultations auprès de tous les acteurs bruxellois dans le cadre des discussions sur le contenu des futurs programmes de travail, les schémas financiers proposés, ou encore les règles de participation et de propriété intellectuelle. Cette logique de concertation participative sera appliquée pour l'ensemble des programmes de dimension européenne qui représenteront un intérêt pour la RBC.

La Région continuera d'appuyer la participation des acteurs régionaux à ces projets par l'octroi de l'aide au montage des projets couvrant une partie des frais liés à la préparation et à la soumission des projets européens de RDI par les bénéficiaires.

La Région continuera de renforcer ses collaborations avec les universités et centres de recherche et organisera un réseau d'experts sur le contenu spécifique de chaque programme de travail annuel.

Dans cette optique, la Région suivra les nouveaux programmes en préparation et encouragera l'implication des acteurs régionaux au sein de ceux-ci. Les thématiques des programmes financés seront choisies en accord avec la stratégie de spécialisation régionale. L'équipe NCP/EEN renforcera ses collaborations avec les pôles sectoriels de l'ABE, les fédérations d'entreprises, les universités et leurs interfaces, ainsi qu'avec les centres de recherche et les incubateurs de la région.

Les réseaux, tels EEN, ERRIN ou EURO CITIES, etc. seront encore davantage utilisés pour la recherche de partenaires dans le cadre de la mise sur pied de projets européens.

Les divers réseaux et accords de coopération internationaux pourront être utilisés afin :

- de promouvoir le savoir-faire de la RBC en matière de RDI ;
- d'établir des partenariats privilégiés avec des régions européennes ou hors-Europe notamment en vue de mieux défendre les intérêts et la position de la RBC en matière de RDI sur la scène européenne et internationale ;

- de détecter des nouvelles initiatives et opportunités intéressantes pour la RBC.

Une attention particulière sera accordée aux villes et régions qui ont des caractéristiques similaires et qui sont confrontées à des enjeux comparables. Afin de pouvoir établir des comparaisons sur une base permanente, le tableau de bord pour la Recherche et l'Innovation inclura un benchmarking avec Madrid, Vienne, Berlin, Londres, Prague et Paris. Une cartographie des clusters existants, des réseaux européens et internationaux et des projets européens sera réalisée. Ceci permettra d'identifier les régions, les réseaux et les projets les plus prometteurs en termes de collaboration dans le cadre des niches de spécialisation.

Résultats attendus

Une diversification des opportunités de collaboration internationales pour les acteurs bruxellois et un accroissement du nombre de projets sont attendus, ainsi qu'une meilleure intégration des priorités bruxelloises dans la programmation européenne, une augmentation du nombre de projets et des financements de 15 à 20% ainsi qu'une croissance du nombre d'acteurs bruxellois actifs dans des projets européens. Par un renforcement de sa coopération avec les villes et régions européennes, la RBC visera à:

- mieux défendre les spécificités urbaines dans la politique européenne de la recherche;
- de participer à -ou mettre sur pieds- des projets européens multilatéraux ou bilatéraux (entre régions ou entre acteurs).

OBJECTIF 5: RENFORCER LA GOUVERNANCE DE L'INNOVATION

L'instrumentaire actuel est caractérisé à la fois par une multiplicité d'initiatives et une relative fragmentation des actions. Ce constat nécessite de mieux pouvoir situer l'intervention de chaque initiative au sein de la chaîne de valeur de l'innovation, pour une meilleure intégration des instruments notamment en lien avec l'adoption d'une stratégie de spécialisation intelligente. Par ailleurs, l'innovation ne se fait pas en vase clos dans la région. A fortiori pour une région-carrefour telle que Bruxelles, elle est très largement tributaire de développements externes. Il convient donc d'améliorer la cartographie, le suivi et l'évaluation des mesures en cours (dans et hors région).

Dans cette optique, il apparaît que le système bruxellois de recherche et d'innovation doit aussi être doté de meilleurs outils de pilotage stratégique et d'instruments d'évaluation et d'appréciation de la stratégie régionale ainsi que de sa mise en œuvre. Il est donc aussi nécessaire de :

- Structurer une pratique de monitoring et d'analyse stratégique, en support de la politique régionale ;
- Développer le système d'évaluation des instruments de la politique d'innovation ;
- Renforcer le rôle stratégique du Conseil à la Politique Scientifique.

Enfin, des gains d'échelles et d'efficacité restent possibles par une meilleure synergie entre Bruxelles et son hinterland naturel au sein des régions flamande et wallonne. Il convient donc aussi de renforcer la coopération avec les autres régions belges.

Axe 11: Structurer une pratique de monitoring et d'analyse stratégique, en support à la politique régionale de RDI

Etat des lieux

Il n'y a à ce jour aucune ressource spécifiquement affectée au développement du savoir et de l'intelligence stratégique à des fins de développement de l'innovation en RBC. La région compte cependant des acteurs clé tels que l'IBSA sur lesquels s'appuyer pour développer une telle connaissance. Par ailleurs, la Région a lancé en fin 2011 la réalisation d'un 'tableau de bord de l'innovation à Bruxelles' qui reprend pour la première fois l'ensemble des statistiques officielles les plus récentes pour la région. Ce tableau de bord sera publié pour la première fois en novembre 2012; il reprend les principaux indicateurs d'efforts et de performance régionaux en matière d'innovation.

Enjeux et challenges à relever

Il s'agit ici de remédier à l'absence de connaissance stratégique du système d'innovation régional, son environnement et des dynamiques qui l'animent.

Objectifs

L'objectif de cet axe est de permettre un suivi actif des politiques et instruments mis en place et un guidage optimal de l'action publique ainsi qu'une meilleure compréhension du tissu économique régional et son insertion dans l'économie globale.

Moyens d'atteinte des objectifs :*Actions concrètes à court terme (2013-2014)*

Tout d'abord, le tableau de bord de l'innovation sera pérennisé, mis à jour et intégré dans le cycle d'intelligence stratégique de la région. Réalisé par des consultants externes, il est publié pour la première fois en novembre 2012 avec toutes les données et procédures méthodologiques pertinentes permettant une mise à jour régulière. Des séances de formation avec les personnes au sein d'Innoviris sont prévues à cet effet en janvier 2013.

Ensuite, une cellule aura pour mission de conduire des activités de récolte d'informations stratégiques, construire une base de données et gérer le tableau de bord régional de la RDI au sein d'INNOVIRIS. A cela s'ajouteront des activités de rapportage auprès du CPS ainsi que d'adaptation des cadres juridiques des mesures prises dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Les informations stratégiques, en particulier la veille technico-économique, récoltées par Innoviris seront fournies par les pôles sectoriels et des autres départements internes de l'ABE ainsi que les universités, centres collectifs et fédérations actifs au sein de la Région.

INNOVIRIS et l'ABE agiront en étroite collaboration, ainsi qu'avec les commissions ad-hoc qui seront créées au sein du CPS (pour le détail des interactions avec le CPS voir plus bas à l'axe 13).

Actions envisageables à plus long terme (2014-2020)

De premiers rapports sont à envisager à la suite de la création desdites cellules sur une perspective plus longue. Ces rapports seront commandités et soumis pour validation par et à INNOVIRIS, le CPS ainsi que le cabinet du Ministre.

Résultats attendus

Cette veille permettra en outre la détection d'opportunités économiques ou de potentiels d'innovation au sein de la région et stimulera donc le développement régional. Elle aura aussi des fins managériales par le biais de l'obtention d'un socle de connaissances solides pour orienter les politiques et programmes de RDI régionaux, et servira le principe d'« accountability ».

Axe 12: Evaluer les actions et ajuster la politique de RDIEtat des lieux

La RBC ne bénéficie aujourd'hui pas d'exercice régulier d'évaluation des impacts de sa politique de recherche et d'innovation.

Enjeux et challenges à relever

L'évaluation, qu'elle soit ex-ante, « mid-term » ou ex-post, est un outil indispensable pour une orientation basée sur la preuve (« evidence-based ») de toute politique d'innovation. Au-delà de ses aspects purement managériaux, l'évaluation des politiques d'innovation poursuit des buts comme rendre compte au citoyen, construire du consensus, etc.

Objectifs

Dans l'optique d'une permanente réadaptation des politiques ou instruments régionaux, il sera capital d'établir un exercice régulier d'évaluation des politiques de recherche et d'innovation de la RBC afin d'analyser leur pertinence, cohérence, efficacité, impacts et durabilité.

Moyens d'atteinte des objectifs :

Actions concrètes à court terme (2013-2014)

Bruxelles mettra en place une évaluation systématisée de ses résultats et des performances de ses acteurs. La cellule d'intelligence stratégique et la cellule de veille technico-économique assureront le suivi systématique des programmes et projets régionaux et leurs impact sur les performances de la Région. Des indicateurs clés de performance seront identifiés afin de mesurer cet impact. Les conclusions de ce suivi systématique seront communiquées aux organisations concernées et aux commissions thématiques du CPS (pour le détail des interactions avec le CPS voir plus bas axe 13). Le CPS formulera ainsi périodiquement un avis au Ministre concernant l'évaluation des actions en cours.

En complément de ce suivi régulier, seront organisés tous les 3 ans des exercices d'évaluation renforcés. L'objectif sera d'évaluer le système d'innovation dans son ensemble, d'une part sur base des évaluations périodiques ex-post, ex-ante, de prospective et de benchmarking effectués par les cellules stratégiques susmentionnées et les commissions du CPS, et d'autre part sur base des discussions en groupe entre les acteurs concernés et des évaluateurs externes et indépendants.

Résultats attendus

Le benchmarking permettra une analyse complète et neutre du système d'innovation de par l'intervention de spécialistes extérieurs. L'évaluation des instruments d'action publique devra permettre de réorienter les politiques de RDI bruxelloises selon une logique d'« evidence-based policy » afin de mieux servir les conditions de vie du citoyen et lui rendre des comptes sur les orientations stratégiques régionales.

Axe 13: Renforcer le Conseil de la Politique Scientifique (CPS)

Etat des lieux

Le CPS a un rôle moteur au sein de la Région de Bruxelles-Capitale en tant qu'organe consultatif de stratégie autant réactif (sur demande du ministre) que proactif (de sa propre initiative dans les domaines qui relèvent de sa compétence).

Enjeux et challenges à relever

Un renforcement du rôle du CPS en tant que structure de conseil stratégique au service de la politique scientifique et d'innovation pourrait bénéficier à l'ensemble de ses acteurs.

Objectifs

Il s'agira de réaffirmer le rôle moteur du CPS au sein de la mécanique bruxelloise de RDI et de lui proposer de mieux structurer ses activités. Ceci aurait pour but d'assurer une meilleure continuité des travaux du CPS mais aussi d'élargir son champ d'action. Il s'agit surtout de renforcer le rôle du CPS en tant que forum de discussion et d'interaction entre tous les acteurs pertinents du système, de manière à accroître la connaissance, la transparence et la coordination des actions / instruments.

Moyens d'atteinte des objectifs :

Actions concrètes à court terme (2013-2014)

Afin de permettre au CPS de structurer ses activités, des « commissions permanentes » seront créées. Celles-ci, impliquant de nouveaux acteurs extérieurs, lui permettront d'ouvrir son champ d'action. Trois commissions recouvrant les domaines les plus pertinents pour la région pourraient être créées. Elles concerneraient :

- l'innovation régionale : cette commission couvrirait tout particulièrement les dimensions de collaboration entre les agences régionales bruxelloises, l'étude des statistiques et données agrégées par les cellules d'intelligence stratégique et de veille technico-économique, la coordination des organisations administratives bruxelloises et la définition de stratégies et d'actions pour les agences régionales, la proposition de projets ou programmes opportuns pour l'économie, l'emploi ou la recherche régionale...;
- les affaires européennes : cette commission se concentrerait sur la dimension européenne de l'innovation bruxelloise, la participation des acteurs régionaux dans les programmes européens et le dynamisme bruxellois au niveau européen;
- la collaboration interrégionale : cette commission évaluerait les opportunités de collaboration et d'actions conjointes entre les régions belges et formulerait des propositions en vue de mettre en place ces dernières.

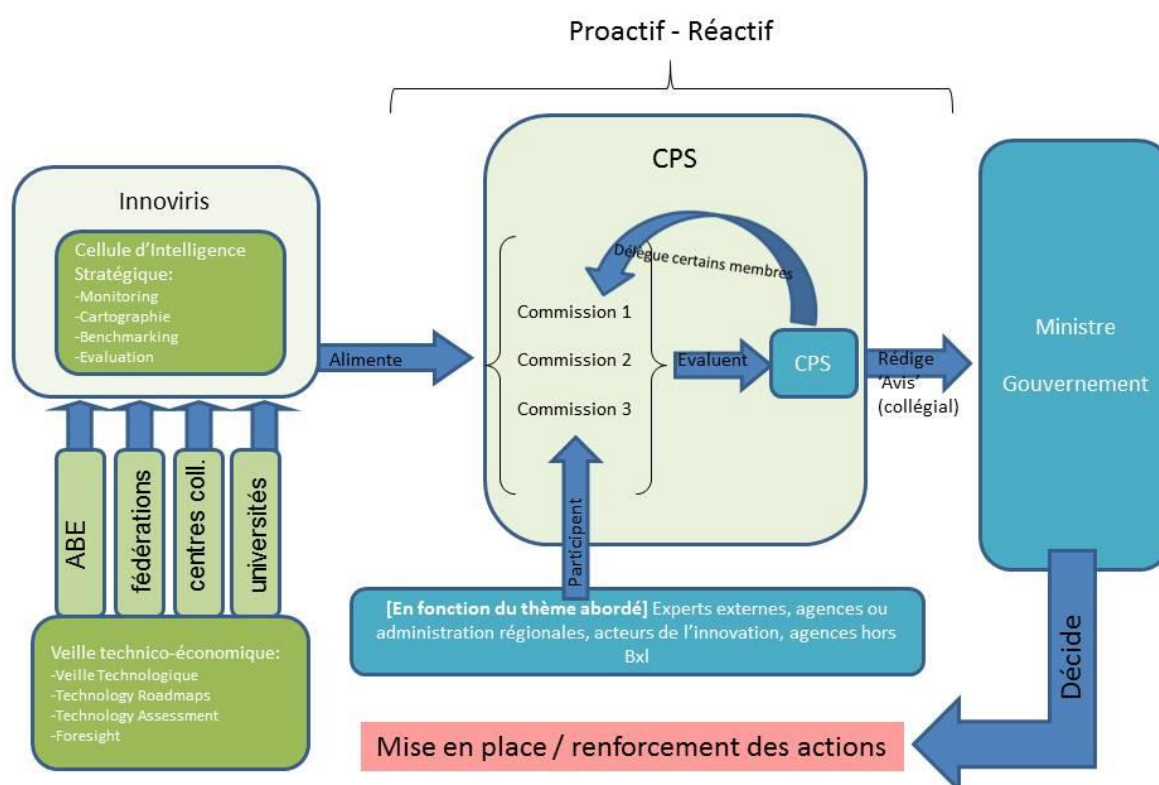
Sur le plan opérationnel les commissions seraient organisées par le secrétariat du CPS et dirigées par un président de commission, ce dernier pouvant être membre du CPS ou, idéalement, un expert indépendant. INNOVIRIS et l'ABE alimenteraient ces commissions et participeraient à ces travaux sur une base ad hoc. Elles fourniraient les informations et données, fondement de la réunion des commissions. Ainsi elles feront état de la situation actuelle, des résultats de leurs analyses et émettront des premières pistes qui serviront

de base aux discussions (ex : nouveaux instruments, fourniture de bonnes pratiques, propositions réglementaires...).

En régime de croisière, ces commissions se réuniraient 1 à 2 fois par an et seraient à géométrie variable, en faisant appel autant que de besoin à des compétences externes. Ainsi elles pourraient regrouper les autorités et agences administratives régionales, les acteurs de l'innovation (entreprises, organismes de recherche...), des représentants d'autres régions européennes, mais également des experts indépendants dont la participation serait encouragée afin d'apporter une vision nouvelle et des idées neuves. Cette composition serait décidée par le président de commission en concertation avec le président du CPS. Les commissions remettraient des projets d'avis à l'assemblée plénière du CPS qui, après débat, en assurerait la diffusion..

Le schéma suivant décrit comment ce CPS fonctionnerait avec l'apport des instruments de support stratégique à la politique régionale d'innovation.. Le but ultime est ici de créer des mécanismes de concertation, de suivi, d'évaluation et de correction sur base de 'feedback loops' permettant d'améliorer de manière itérative tout l'éco-système.

Figure 1 : Insertion des instruments de support stratégique et du CPS remodelé dans le cycle de gouvernance de l'innovation



Résultats attendus

Il est attendu du processus susmentionné la mise en place effective d'un forum permanent de concertation entre tous les acteurs du système régional de RDI.

Axe 14: Coopérer avec les autres régions belgesEtat des lieux

En mars 2011, un plan d'action conjoint en matière de recherche a été adopté entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celui-ci a permis la tenue d'appels à projets communs ainsi que l'amélioration de la cohérence entre les programmes régionaux similaires et ceci au travers d'une coopération plus étroite entre administrations, d'une coordination les critères, des calendriers, etc. Ce plan d'action conjoint a fait l'objet d'une première évaluation en mai 2012 et il a, à cette occasion, été enrichi d'actions complémentaires. Des propositions de collaboration comparables ont été élaborées entre la RBC et la Flandre et seront mises en œuvre. En outre, des discussions entre les trois régions sont en cours en vue de collaborer plus étroitement, notamment au moyen du lancement d'actions conjointes. Dans le cadre du Plan de relance fédéral de juillet 2012, un groupe de travail Fédéral/entités fédérées, spécifiquement consacré aux aspects « recherche, développement et innovation » a été mis sur pied.

Enjeux et challenges à relever

En tant que région centrale du pays, mais considérant aussi l'importance des budgets respectifs de R&D ainsi que les moyens que les autres entités consacrent aux institutions de recherche et d'enseignement supérieur localisées à Bruxelles, il est dans l'intérêt de la Région de mettre en place une gouvernance de la politique régionale de recherche et d'innovation qui ne soit pas centrée sur elle-même, mais au contraire très attentive aux interactions avec les autres entités.

Objectifs

Avec le soutien du groupe de travail Fédéral/entités fédérées, spécifiquement consacré aux aspects « recherche, développement et innovation », le lancement de programmes collaboratifs regroupant des acteurs des différentes régions au sein d'un même programme permettrait de développer l'excellence nationale dans les domaines prioritaires au niveau belge et faciliterait la participation de ces acteurs dans les programmes européens tels que les Initiatives de Programmation Conjointe.

Il s'agit notamment de favoriser la concertation mutuelle en vue de la participation aux programmes européens de R&D, de lancer des appels à projets conjoints sur des thématiques d'intérêt commun, ou encore d'encourager la convergence des procédures et critères. La plateforme de veille technologique viserait à cet égard à mettre en place un lieu de concertation permettant de mutualiser les compétences et où les entités fédérées pourraient avoir un meilleur accès aux ressources techniques de certaines institutions fédérales comme le Bureau du Plan, la BNB, le SPF Economie.

Moyens d'atteinte des objectifs :

Actions concrètes à court terme (2013-2014)

Un alignement des calendriers mais également des instruments de financement et de soutien sera donc favorisé. En ce sens la Région de Bruxelles poursuivra ses discussions bilatérales avec les deux autres régions belges et encouragera les discussions tripartites, incluant toute synergie utile avec les domaines qui restent de compétence fédérale. Il s'agira de parvenir ici à l'établissement d'éléments de programmation conjointe.

Résultats attendus

Un résultat attendu est celui de la multiplication des actions collaboratives interrégionales, couplé d'une simplification des mécanismes au profit des bénéficiaires.

CONCLUSION

Ce document présente les contours et axes principaux de l'actualisation qu'il convient aujourd'hui d'apporter au Plan Régional pour l'Innovation en vue de préparer la Région à la prochaine programmation européenne (2014-2020) des fonds structurels européens et d'Horizon2020.

Mais par-delà l'optimisation des leviers européens, il y a aussi et surtout la volonté de continuer à améliorer et intégrer l'écosystème bruxellois afin de rapprocher la recherche et l'innovation, de mieux interconnecter les centres de recherche et les entreprises, tout en tenant compte de ce qui existe déjà dans la région et de ce qui fait ses spécificités propres. Par ailleurs, ces efforts peuvent d'ores et déjà s'appuyer sur les réalisations récentes ; cette actualisation veut donc surtout pérenniser et renforcer les bonnes orientations prises ces dernières années, tout en présentant une 'feuille de route' des questions qui vont devoir être approfondies pour focaliser de manière efficace les efforts des années à venir.

Partant de l'objectif principal de créer un système rapprochant la recherche de l'innovation, ce document articule les efforts à fournir sous cinq objectifs stratégiques et quatorze axes opérationnels:

1. Il s'agit tout d'abord de renforcer les actions transversales et les effets-levier des clusters dans les domaines les plus porteurs qui ont déjà été identifiés tels que les TIC ou la santé. Partant d'une stratégie de 'spécialisation intelligente', il s'agira aussi d'identifier ou d'affiner la connaissance d'autres niches de spécialisation à fort potentiel pour la Région. Une action transversale mais ciblée permet de réaliser des avantages d'échelle là où la Région peut manquer de masse critique. Ses instruments permettront aussi un meilleur rapprochement du tissu économique et du monde de la recherche.
2. Il s'agit ensuite d'améliorer l'environnement des entreprises innovantes, en renforçant les financements dits 'd'amorçage' et le soutien aux entreprises innovantes tout au long de leur développement. Par ailleurs, la Région renforce ses stimuli à l'entrepreneuriat et aux carrières scientifico-techniques, capitalisant par là l'énorme potentiel en capital humain dont Bruxelles dispose. En plus d'une action sur l'offre (capital humain, entreprises, centres de recherche), la région prévoit également de stimuler davantage la demande en biens innovants par le biais du développement de marchés publics innovants. Enfin, elle prend des initiatives pour soutenir le développement conjoint d'innovations par les innovateurs et les utilisateurs potentiels en préparant le lancement de 'living labs' dans le court ou le moyen terme.
3. Le formidable potentiel dont dispose Bruxelles mérite d'être davantage connu en Belgique et à l'étranger. En troisième lieu, des initiatives sont donc prises pour mettre mieux en avant ses atouts précieux et en décupler les effets par le biais d'une campagne promotionnelle adéquate.
4. Afin de mieux préparer ses entreprises et ses centres de recherche à une plus grande participation aux initiatives européennes, la Région prévoit aussi un renforcement de son action dans divers domaines, tels qu'une consultation renforcée de tous les acteurs lors de l'élaboration des futurs programmes de travail annuels, la recherche de partenaires ou l'implication plus grande de la région dans les réseaux et accords de coopération internationaux.
5. Enfin, en plus de cet arsenal d'initiatives renforcé, la Région veut également améliorer sa propre gouvernance de l'innovation. Elle décide donc de se doter d'instruments stratégiques de suivi, d'analyse et d'évaluation de ses propres

instruments. Un tableau de bord est lancé en novembre 2012 qui mesurera désormais les avancées et les performances du système d'innovation régional. Des cellules d'analyse évalueront la pertinence et l'efficacité des mesures afin d'en déduire des ajustements si nécessaire. Enfin, ce travail d'analyse alimentera les réflexions de commissions regroupant tous les acteurs pertinents du système, ce de manière à optimiser connaissance, transparence et coordination des actions / instruments.

Sur base de cette vision commune, de ces objectifs stratégiques et de cet arsenal renforcé, il convient maintenant de continuer à travailler tous ensemble afin de porter la Région bruxelloise parmi le peloton de tête des capitales de la connaissance en Europe et dans le monde.